

	Circuit Départemental Jeunes (C.D.J.) Règlement	Approbation : 06/2026 Entrée en vigueur : 06 /2026 Validité : Permanente Commission : Jeunes Nombre de pages : 7
---	--	---

1- PRINCIPES GÉNÉRAUX

1.1. Objet

Le Circuit Départemental Jeunes (C.D.J.) a pour objectif de :

- Faire progresser le niveau de jeu global des jeunes compétiteurs tarnais ;
- Proposer aux jeunes joueurs du département un accès à la compétition ;
- Créer une émulation parmi les compétiteurs en proposant un maximum de temps de jeu.

Ce circuit est composé de quatre à neuf étapes par saison pour les catégories Minibad à junior, en simple uniquement pour la saison 2025-2026.

Les résultats obtenus lors du CDJ pourront, le cas échéant, permettre au cadre technique départemental de convoquer des joueurs aux stages, à des fins de détection.

Une étape du circuit CDJ est une compétition fédérale. Elle est ouverte en priorité aux joueurs du Tarn mais si les tableaux le permettent, **une ouverture aux joueurs licenciés FFBaD hors département est possible.**

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et le déroulement sportif des CDJ.

1.2. Règles

Ce circuit est piloté par le comité départemental de badminton du Tarn et se déroule selon les règles de jeu de la FFBaD, énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par ce règlement particulier. La compétition se déroule en application du Code de Bonne Conduite des Joueurs et du Code de Bonne Conduite des entraîneurs, des Officiels d'équipes et des Officiels techniques.

La gestion et le suivi du CDJ sont délégués à la Commission Compétitions Individuelles du Comité Départemental de Badminton du Tarn (CD81). A ce titre, la commission est en charge des demandes d'autorisations des compétitions sur Poona, de la constitution des tableaux et de la nomination des Juges Arbitres sur les étapes. Le règlement des frais de juge arbitrage sera pris en charge par le comité départemental de badminton du Tarn à hauteur de 100€ pour une journée d'activité.

L'organisation matérielle d'une étape CDJ est déléguée à un club. Cela comprend comme obligation pour ce dernier : la mise à disposition d'un gymnase avec table de marque complète (ordinateur, sono, imprimante), la tenue d'une buvette, l'éventuelle présence d'un stand (partenaire choisi par le club) et la fourniture obligatoire d'au moins un GEO pour tenir la table de marque le jour de la compétition. Le CDJ étant une compétition à destination d'un public jeune, il est demandé aux clubs d'assurer la fourniture de lots adaptés.

Une étape du CDJ se tient sur une seule journée (samedi ou dimanche) et un seul tableau (simple).

Il est demandé aux clubs accueillants de mettre en place le scoring des matchs. Après chaque match, un joueur du match précédent (sur le même terrain) assure le score du match suivant, dans la mesure du possible (temps de repos, état physique et psychologique du joueur). Sont exclus de ce scoring les joueurs MiniBad et poussins. Cette modalité est définie en amont de la compétition par le club organisateur, en accord avec le juge-arbitre, et s'applique à l'ensemble des matchs de la compétition. Les scoreurs sont fournis par le comité.

1.3. Calendrier et candidature au CDJ

Les dates des étapes CDJ sont proposées par le CD81 aux clubs du département. Avant le 30 juin de la saison précédente.

Le club candidat à l'organisation d'une étape doit déposer sa candidature auprès de la Commission Compétition, via le sondage transmis par la Commission Compétitions Individuelles, avant la date limite fixée.

Chaque club candidat doit obligatoirement proposer au minimum deux dates distinctes d'accueil.

Le bureau du comité est chargé du dépouillement des candidatures, de l'attribution des étapes et du règlement des éventuels litiges.

Afin de favoriser la stabilité de l'organisation et de permettre aux clubs d'anticiper la planification de leurs événements, les règles suivantes s'appliquent en cas de candidatures multiples sur une même date, par ordre de priorité :

1. Respect de l'obligation de candidature sur deux dates distinctes

Tout club n'ayant proposé qu'une seule date est automatiquement écarté au profit d'un club ayant respecté cette obligation.

2. Maintien de la continuité d'organisation

Si plusieurs clubs remplissent la condition ci-dessus, est prioritaire le club ayant organisé une étape à une date équivalente lors de la saison précédente.

(Une date équivalente s'entend comme une période comparable du calendrier sportif.)

3. Tirage au sort

Si aucun des critères précédents ne permet de départager les clubs, un tirage au sort est réalisé par le bureau du comité.

En cas d'annulation d'étapes pour raisons sanitaires, les organisateurs de celles-ci sont automatiquement retenus comme organisateurs des étapes de la saison suivante. Sauf désistement volontaire.

1.4. Non Concurrence

Il ne sera pas autorisé de positionner un tournoi jeunes/vétérans dans le département à la même date que les étapes de CDJ.

2- CRITÈRES DE PARTICIPATION

2.1. Licences

Par principe, les étapes de CDJ sont ouvertes aux joueurs extérieurs au Tarn, qui ne font pas l'objet de suspension aux dates auxquelles se déroulent les étapes. Toutefois dans le cas où les tableaux seraient complets les joueurs tarnais restent prioritaires pour s'inscrire.

2.2. Catégories d'âge

Une étape CDJ est ouverte aux joueurs **MiniBad**, **poussins**, **benjamins**, **minimes**, **cadets**, **juniors** qualifiés selon les modalités de l'article 2.4.

2.3. Épreuves des étapes CDJ

Les étapes sont ouvertes sur un tableau ~~deux tableaux~~ par catégorie.

2.4. Critères d'inscription aux étapes CDJ

Pour être qualifié tout joueur inscrit doit être licencié au jour du tirage au sort. Les joueurs sont qualifiés en fonction des catégories d'âge selon les critères suivants :

2.4.1 En simple

Pas de classement minimum requis. Afin de respecter les articles 3.1.1, 3.1.2 et 3.2.1 du R.G.C, il sera possible en accord avec le Juge-Arbitre de la compétition et en fonction des inscrits, de proposer des tableaux par catégories d'âge et/ou par séries au sein des tableaux concernés.

Les tableaux sont complétés selon le meilleur classement à la date limite d'inscription. En cas d'égalité, le joueur le plus jeune sera prioritaire.

La prise en compte du CPPH se fera le jour du tirage au sort.

La catégorie Minibad pourra s'inscrire dans la catégorie poussin si le nombre total de Poussins et Minibad inscrits le nécessite (tous genres confondus). [En cas de nombre important de poussins inscrits leur répartition en plusieurs séries sera faite par tirage au sort intégral \(aucun autre critère discriminant ne pouvant être mis en place\).](#)

2.4.2. Vérifications

Le juge-arbitre, en lien avec l'organisateur, est chargé de vérifier l'application des dispositions du présent chapitre 2.

3- MODALITÉS D'INSCRIPTION

3.1. Inscriptions

L'inscription des joueurs se fait directement par les joueurs eux-mêmes ou par les clubs.

Les inscriptions sont réalisées directement via l'accès Badnet ou ebad du joueur, ou du club en cas d'inscriptions groupées. Pour rappel, le lien est : <https://badnet.fr/accueil>

3.2. Montant des inscriptions

Pour permettre l'accessibilité au plus grand nombre, le montant des droits d'inscription est fixé à 10€ par joueur pour la participation [au CDJ](#).

Le règlement des inscriptions doit être envoyé à l'organisateur dès la réception de la liste des qualifiés. Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement [ou de forfait](#). Les paiements pourront être fait, en accord avec le club organisateur, soit via Ebad ou Badnet soit par virement (en cas de paiements clubs).

En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les droits engagés seront entièrement remboursés.

3.3. Calendrier préalable à l'étape

Le présent règlement préconise de fixer la date limite d'inscription [au vendredi soir 20h de la semaine précédant la compétition](#).

[Le tirage au sort de l'étape se fera fait dans les 24h suivant la clôture des inscriptions.](#)

Les convocations seront envoyées aux clubs au plus tard le mercredi précédant le jour de l'étape.

3.4. Horaires indicatifs

Les matchs des étapes du CDJ se déroulent sur une journée de **8H à 19H**. ([horaire de début de match](#)).

4- TABLEAUX

[Le présent règlement autorise lorsque cela sera nécessaire ou souhaité par le comité d'organisation de proposer des tableaux intergenres \(notamment en cas de nombre insuffisant de joueurs dans une des catégories\). Les joueurs concernés seront contactés via Badnet pour information avant envoi des convocations.](#)

4.1 Simples

En simple, la compétition pourra se dérouler en série de niveau de jeu déterminé par le CPPH ou par catégorie d'âge (sauf pour les tableaux Elites qui sont obligatoire par niveau de jeu ; Cf. 4.1.1).

Les tableaux sont organisés en poules. **Afin de privilégier le temps de jeu**, les poules seront composées lorsque c'est possible **de 4 ou 5 joueurs**.

Si le nombre d'inscrit dans une série ou catégorie est inférieur à 8 une poule unique pourra être faite.

Les têtes de séries sont déterminées en fonction du CPPH du joueur inscrit.

A l'issue des phases de poules, les deux premiers de poule continuent en élimination directe jusqu'à la finale.

À la confection des tableaux, **la séparation des joueurs d'un même club au sein des poules** est effectuée, tant que le nombre de poules le permet.

4.1.1 Simples Elites

Pour permettre aux joueurs les mieux classés de continuer à venir sur les compétitions jeunes du département et équilibrer les niveaux, un tableau « Simple Elite » est proposé aux joueurs hommes ou femmes, dont le classement est supérieur ou égal à R6. **La tenue des tableaux « Elite » est une priorité. Il sera donc possible, par exception à la règle, de prendre dans ces tableaux des joueurs D7 afin de les compléter**

Les tableaux Elites sont composés de 4 à 8 joueurs maximum, rassemblés en poule de 4 si possible. Par essence, ce tableau est ouvert aux joueurs hors département.

Dans le cas où un poussin souhaiterait se surclasser dans la série Elite de la catégorie benjamin, compte tenu de l'absence de classement de cette catégorie, un avis sera pris auprès de la ligue ou du comité pour valider sa demande en fonction des résultats sur les compétitions antérieures. Un accord oral sera demandé aux parents du joueur et au joueur lui-même.

5- VOLANTS

Les volants en plumes ou synthétiques sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition. Ils doivent être classés au minimum en catégorie standard ou en catégorie élite si les joueurs sont classés N (liste publiée sur le site fédéral).

En cas de contestation, les volants de référence seront les FZ FORZA S-5000.

Les volants sont à la charge des joueurs.

Le comité s'assurera de la disponibilité de tubes de volants FZ FORZA S-5000 à la table de marque pour répondre à cette éventualité.

6- ACCOMPAGNATEURS

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, **les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur**, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents.

Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Une délégation de responsabilité peut être donnée à un majeur désigné par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

Est-ce que tu veux qu'on rajoute en Annexe le même document que pour les plateaux MiniBad ?

Commenté [YE1]: Yes

7- OFFICIELS TECHNIQUES

Le ou les juges-arbitres sont désignés par le comité. Des arbitres pourront être accueillis sur les compétitions en fonction du grade du ou des juges arbitres.

8- RÉCOMPENSES

Les récompenses sont entièrement à la charge du club organisateur. A minima, les vainqueurs et finalistes seront récompensés.

Une remise protocolaire des récompenses aura lieu en fin de compétition. Cependant si des joueurs souhaitent récupérer leurs récompenses avant la fin de la compétition pour des raisons de long trajet, ces dernières leurs seront remises.

9- LITIGES

Tout litige survenant dans le cadre de l'application du présent règlement peut faire l'objet d'une demande de saisine du CD81 via la Commission Compétitions Individuelles ([adresse mail : competitions.bad81@gmail.com](mailto:competitions.bad81@gmail.com)).

Le CD81 sera chargé des litiges et réclamations, dans le respect des règlements correspondants.

Le présent règlement sera affiché ou accessible dans la salle pendant toute la durée de la compétition
--

ANNEXE 1

LE CLASSEMENT GENERAL DU CIRCUIT

1- PRINCIPES GÉNÉRAUX

Un classement général est tenu via badnet pour l'ensemble des étapes du circuit départemental jeunes.

Ce classement général concerne exclusivement les joueurs licenciés dans un club tarnais. Il permet au leader de chaque catégorie de remporter le « Circuit » et de se voir remettre un prix [lors de la dernière étape du circuit CDJ de la saison](#).

Un joueur qui se surclasse bénéficie d'un coefficient multiplicateur de 2 par rapport aux points gagnés. Il concourt cependant dans sa catégorie d'âge. Ex : Un poussin qui se surclasse en benjamin et qui gagne son tableau remporte 25x2 points soit 50 points. Il a donc 50 points au classement dans la catégorie poussin.

Le classement général provisoire est établi après chaque étape du circuit.

2- CRITÈRES DU CLASSEMENT

	Règles suivant la place finale
Premier	25
Deuxième	20
Troisième	15
Quatrième	15
De 5 à 8	10
De 9 à 16	8
Victoire match sans sortir de poule	5
Défaite match sans sortir de poule	1
Dernier de poule	1

Coef. mult. surclassement	2
---------------------------	---

3- RECOMPENSES

Est considéré comme vainqueur le joueur qui totalise le plus de points à l'issue du circuit et ce pour chaque catégorie d'âge.

En cas d'égalité entre 2 joueurs, il ne sera pas procédé à un examen de critères subsidiaires. Les joueurs à égalité seront donc déclarés co-vainqueurs de leur catégorie.

Le comité départemental organisera une cérémonie protocolaire de remise des prix du classement général du CDJ le jour de la dernière étape ce celui-ci.

Le prix [remis](#) sera a minima composé d'une coupe pour chaque vainqueur.

ANNEXE 2

AUTORISATION PARENTALE – SAISON 2026-2027 DELEGATION DE POUVOIR

Extrait article 4.5- Accompagnateur de l'officiel du badminton (LOB) 2019

« En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité. Le juge arbitre interdira la compétition aux joueurs se présentant sans responsable majeur à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents. »

Cette attestation pourra être demandée par le Juge Arbitre ou le GEO2 de la compétition.
En pratique, à l'arrivée du jeune à la salle pour sa compétition, lors du pointage, ce document sera demandé et vérifié par la table d'accueil (ou à une personne désignée par le JA ou le GEO2).

Je soussigné,parent et ou représentant légal de :

Nom, prénom de l'enfant

Née leà

Du club de

Certifie que lors de la compétition

Organisée par le club de le

Mon enfant (ou l'enfant dont j'ai la responsabilité) sera :

- Sous ma responsabilité durant la totalité de la compétition.

Je suis joignable par tel :

Ou

- Sous la responsabilité d'un adulte responsable que j'aurais désigné et/ou mandaté par le club, pendant toute la durée de la compétition. Coordonnées de l'adulte responsable :

Nom :Prénom :

Tel port :

Date : signature (parent ou représentant légal)